

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIÈRE COMMISSION
21e séance
tenue le
lundi 29 octobre 1990
à 15 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 21e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)
Puis : M. MARTYNOV (RSF de Biélorussie)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2 750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/45/PV.21
7 novembre 1990

FRANÇAIS

La séance est ouverte à h 30.

POINTS 45 à 66 et 155 (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. PEREZ VILLANUEVA (Espagne (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis avant tout de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que sous votre direction avisée et compétente nous parviendrons à progresser sur la voie tortueuse et toujours difficile du désarmement. Je tiens également à exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela, pour le travail remarquable qu'il a effectué l'année dernière.

Il y a quelques jours, l'Ambassadeur Negrotto, d'Italie, a prononcé, au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, un discours qui, bien entendu, mérite le soutien total de ma délégation. Cependant, je tiens à faire connaître en détail la position de mon gouvernement sur certaines questions concrètes de notre ordre du jour auxquelles nous accordons une importance particulière.

Au cours des derniers mois, des événements rapides et radicaux sont intervenus sur la scène politique en Europe. Ils ont eu des répercussions radicales et bénéfiques sur les relations entre les deux grands blocs, qui s'opposent depuis la fin de la dernière guerre mondiale en raison de leurs positions idéologiques antagonistes maintenant dépassées.

Cette situation a eu pour résultats immédiats, d'une part, la réunification de l'Allemagne, que mon pays salue à nouveau, comme elle l'a fait dans bien d'autres instances, et d'autre part, l'avènement d'un nouveau climat qui a commencé à porter ses fruits dans le domaine de la sécurité et du désarmement.

Ma délégation espère vivement que ce nouveau climat contribuera à accélérer le rythme de nos travaux et nous permettra d'évoluer vers un monde plus sûr et plus stable, où la sécurité nationale sera réalisée grâce à un niveau plus bas des forces et des armements - seuls seront conservés ceux qui sont nécessaires pour assurer une défense appropriée.

Toutefois, ce tableau encourageant est assombri et menacé par l'aggression de l'Iraq contre le Koweït, qui constitue une violation flagrante du droit international et que la communauté internationale comme les Nations Unies ont condamné rapidement, avec énergie et sans hésitation.

M. Pérez Villanueva (Espagne)

Les Nations Unies en général et la Première Commission en particulier devraient jouer un rôle dans le domaine du désarmement multilatéral et devraient, par conséquent, être renforcées pour améliorer leur efficacité. L'année dernière ma délégation a demandé aux autres délégations de ne pas ménager leurs efforts pour rationaliser les travaux de la Commission, et de rechercher avec souplesse et pragmatisme le consensus nécessaire pour obtenir des résultats concrets. Les Nations Unies ne doivent pas manquer cette occasion historique et doivent jouer un rôle crucial dans le domaine du désarmement.

M. Pérez Villanueva (Espagne)

Les événements et changements politiques intervenus en Europe depuis l'automne dernier sont particulièrement importants. Dans ce contexte, la prochaine réunion au sommet à Paris des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), et la signature, à cette occasion, d'un traité historique sur le désarmement classique en Europe, ouvrira largement la porte au XXIe siècle, créant un climat de paix, de sécurité et de coopération sur le continent européen. Nous espérons que des efforts similaires seront faits dans d'autres régions du monde, nous permettant ainsi de faire des progrès dans l'édification d'un monde plus sûr et plus pacifique.

Dans le domaine du désarmement classique, les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité doivent jouer un rôle fondamental. C'est pourquoi l'Espagne, consciente de la nécessité de renforcer le rôle des Nations Unies dans ce domaine, estime que tous les Etats devraient convenir d'échanger, par le biais de l'Organisation et dans des délais appropriés, des données détaillées sur leurs structures militaires, afin de dissiper toute méfiance et de poser des bases solides pour des négociations sur le désarmement classique.

De même, mon Gouvernement appuie la conclusion des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur une réduction substantielle de leurs arsenaux nucléaires stratégiques, et souhaite que les deux pays entament, après la signature du traité sur le désarmement classique en Europe, des négociations sur la réduction des forces nucléaires à courte portée. Nous appuyons sans réserve une approche réaliste qui permettrait de réduire progressivement les essais nucléaires, en vue de parvenir à leur interdiction dans l'avenir. Dans ce contexte, nous nous félicitons de ce que les Etats-Unis et l'Union soviétique soient parvenus à un accord qui rend possible la ratification du Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques et du Traité sur l'interdiction des essais au-delà d'un certain seuil. Ma délégation espère que cet accord débouchera sur des progrès dans ce domaine.

La prolifération constitue, sous tous ses aspects, l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Ma délégation estime que la politique de non-prolifération doit reposer sur trois piliers essentiels : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la non-prolifération des armes chimiques et le contrôle de la technologie pouvant être utilisée dans la fabrication des vecteurs de telles armes.

M. Pérez Villanueva (Espagne)

La réunion périodique obligatoire de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, prévue dans le document instituant la Conférence, s'est tenue récemment à Genève.

A cet égard, mon pays, ainsi que de nombreux autres, estime que la prolifération horizontale des armes nucléaires a été, à quelques exceptions près, correctement enrayée. Donc, l'un des objectifs principaux du Traité a été atteint d'une façon raisonnablement efficace, et ce résultat, associé au nouveau climat international, aboutira, sans aucun doute, à la reconduction indéfinie du Traité au-delà de 1995.

La Conférence a souligné les éléments nouveaux et positifs sur lesquels il existait un consensus encourageant, tandis que l'acceptation générale des objectifs du Traité et la satisfaction générale manifestée devant la façon dont il fonctionnait étaient évidentes.

Cependant, ces éléments positifs n'ont pas été récapitulés dans un document final, et bien que leur validité n'en soit en rien diminuée, les résultats de la Conférence d'examen n'ont pas correspondu à la réalité du statut actuel du Traité ni à la mesure dans laquelle les engagements pris sont respectés; ils n'ont pas reflété non plus les progrès historiques réels et vérifiables enregistrés au cours des dernières années dans le domaine du désarmement nucléaire.

Concentrer exclusivement le travail de la Conférence sur les aspects du Traité relatifs au désarmement et leur donner une priorité sur tous les autres aspects, tout en liant obligatoirement dès à présent la reconduction du Traité après sa date d'expiration et l'arrêt des essais nucléaires, n'a pas été seulement irréaliste et maladroit, mais a empêché l'adoption d'un document final.

Le risque très sérieux de prolifération des armes chimiques et de leur emploi éventuel nous oblige à réfléchir sur cette menace planant sur l'humanité. Ma délégation est fermement convaincue que ce danger doit être écarté grâce à la conclusion rapide et à l'entrée en vigueur d'une convention sur l'interdiction totale et complète des armes chimiques.

Le contrôle de la technologie des missiles capables de lancer ces armes représente le troisième volet de la non-prolifération. Comme les délégations le savent bien, l'Espagne participe, avec un autre groupe de pays, au régime de contrôle de la technologie des missiles, dont l'objectif spécifique est d'empêcher la prolifération sans entraver les transferts de technologie à des fins

M. Pérez Villanueva (Espagne)

pacifiques. Nous espérons que ce régime sera renforcé par un élargissement de la composition des pays participants, ce qui rendra plus efficaces les contrôles prévus.

J'ai gardé pour la fin une question à laquelle mon pays attache la plus grande importance : le fonctionnement et l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement à Genève. Depuis plusieurs années, l'Espagne milite en faveur d'une adéquation plus grande des travaux de la Conférence aux attentes qu'elle suscite. L'Espagne demande également, depuis quelques années, que soient résolus les problèmes entravant les efforts faits en vue d'élargir la Conférence. Les changements survenus en Europe pourraient être, selon nous, l'épée qui tranchera le noeud gordien responsable de ces obstructions. La fin des tensions entre l'Est et l'Ouest et l'unification de l'Allemagne, qui a rendu un siège vacant à la Conférence, devraient nous conduire à reconsidérer les hypothèses sur lesquelles l'élargissement était fondé. En conséquence, il est justifié d'examiner non seulement si l'élargissement de la Conférence du désarmement peut continuer à être fondé sur le système de cooptation utilisé jusqu'ici, mais également si, ce système étant conservé, les mêmes règles continueront à être viables.

Pour conclure, l'Espagne espère que l'élargissement et l'admission de nouveaux membres interviendront dès que possible, et que si cela est jugé approprié, le siège anciennement occupé par la République démocratique allemande sera pourvu. A cet égard, j'aimerais rappeler à la Commission que l'Espagne a posé sa candidature pour devenir membre de plein droit de la Conférence et participer à ses travaux.

M. SALY KHAMSY (République démocratique populaire lao) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, je voudrais vous féliciter chaleureusement de votre élection unanime à la présidence de cette importante commission, vous qui représentez un pays et un peuple dont nous, les Lao, partageons depuis un temps millénaire les affinités de pensée et les aspirations à la paix universelle.

Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau.

Les changements profonds et rapides dans la conception du monde et dans la perception des rapports entre Etats intervenus sur la scène internationale pendant ces 12 derniers mois, nous ont amenés à croire que notre monde s'acheminerait inéluclablement vers la détente et la coopération, que tous les différends interétatiques pourraient être désormais réglés par les voies pacifiques, en marge de toutes rivalités idéologiques, et que les conflits armés et les guerres

M. Saly Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

pourr ient être conjurés par des efforts de compréhension mutuelle et de négociations. Le rapprochement et la coopération entre les deux grandes puissances, l'Union Soviétique et les Etats-Unis en matière de désarmement et de sécurité internationale ont, en effet, permis de mettre un terme à la guerre froide qui avait divisé le monde en deux blocs rivaux pendant plus de 40 ans et avait failli, à un certain moment, le faire plonger dans une guerre nucléaire. La communauté internationale ne pouvait donc que se féliciter et se réjouir de cette nouvelle tournure de la situation susceptible de nous conduire à l'établissement du nouvel ordre international dans un monde qui soit désormais non violent et exempt d'armes nucléaires.

M. Saly Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Tout aurait été trop beau à l'aube du troisième millénaire si l'événement de la crise du golfe Persique n'était pas venu nous rappeler le caractère encore précaire de la situation dans laquelle nous vivons. L'annexion brutale d'un Etat indépendant par un pays voisin plus puissant et surarmé, la concentration subséquente dans la région de troupes étrangères et des armements les plus modernes et les plus sophistiqués, et la menace de faire usage des armes de destruction massive risquent à tout moment de mettre le feu aux poudres et de provoquer une conflagration générale dont les conséquences désastreuses déborderaient certainement le cadre de cette région.

Compte tenu de cette situation explosive, qui risque de se répéter encore à l'avenir dans d'autres régions, la question du désarmement général et complet est devenue désormais l'une des tâches les plus pressantes sur laquelle, de l'avis de ma délégation, la communauté internationale tout entière doit se pencher avec tout le sérieux et toute la gravité qu'elle exige. La question du désarmement a été certes débattue dès les premiers mois de la fondation de notre organisation universelle, avec l'apparition sur l'échiquier international des armes atomiques, et, depuis lors, bon nombre de résolutions et décisions ont été adoptées par divers organes du système des Nations Unies, sans pour autant que l'on parvienne à formuler des mesures effectives quant à la nécessité de fixer les normes et les niveaux des armements nécessaires à la défense et au maintien de la sécurité des Etats, sans leur donner la capacité d'engager des opérations offensives de grande envergure. A cet égard, nous apprécions hautement la politique de transparence militaire adoptée par l'Union soviétique, politique qui, si elle est suivie par les autres puissances militaires, ne manquera pas de faciliter énormément la tâche de notre organisation. Nous nous félicitons d'autre part de la décision prise également par l'Union soviétique dès 1988 de procéder à la réduction unilatérale importante de ses effectifs militaires et de ses armements, notamment des chars, des pièces d'artillerie et des avions de combat. Toutes ces décisions dénotent la détermination et la haute responsabilité de ce pays, dont la nouvelle doctrine militaire élaborée et adoptée en 1987 est basée pertinemment sur le principe du maintien du niveau d'armement raisonnable et suffisant pour assurer sa défense. Nous souhaitons que les autres puissances militaires de ce monde soient à même de suivre ce précieux exemple afin de redonner aux travaux de la Commission du désarmement une impulsion nouvelle qui pourrait lui assurer graduellement le succès tant attendu.

M. Saly Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Les mesures unilatérales en matière de désarmement que je viens de relater méritent d'être encouragées et soutenues avec la même importance que les négociations ou les accords aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, car toutes ces initiatives et entreprises en faveur du désarmement, tant nucléaire que conventionnel, sont complémentaires, se répercutent les unes sur les autres et convergent vers un seul et même objectif, à savoir le désarmement général et complet.

Pour revenir aux négociations bilatérales, particulièrement celles entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, les deux Etats militairement les plus puissants du monde, la communauté internationale est unanime pour reconnaître l'importance des progrès enregistrés depuis la signature du Traité sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et à plus courte portée, au mois de décembre 1987, permettant la destruction systématique de leurs missiles nucléaires de portée intermédiaire basés à terre. A la dernière rencontre au sommet soviéto-américain de Helsinki, les deux pays ont encore réaffirmé leur intention de pouvoir signer, à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, l'accord START qui prévoit la réduction de 35 % de leur arsenal d'armes stratégiques nucléaires, ce qui ne manquera pas d'influencer positivement les travaux multilatéraux de désarmement dans d'autres secteurs.

Nous nous réjouissons particulièrement de l'accord sur les armes chimiques signé entre les deux pays lors de la réunion au sommet de Washington au début du mois de juin dernier, accord qui, en plus de la destruction, à partir de la fin de 1992, de la plus grande partie de leurs stocks déclarés, prévoit notamment des inspections et des vérifications sur place, l'engagement de cesser de fabriquer ces armes dès l'entrée en vigueur de cet accord et, ce qui est l'élément le plus significatif dans le contexte actuel de la crise du golfe Persique, leur détermination commune d'accélérer les négociations multilatérales pour la mise au point, dans le délai le plus bref, du projet de convention internationale sur l'interdiction complète et définitive de ces armes. Leur déclaration commune sur la non-prolifération des armes nucléaires, publiée à la même occasion, constitue une autre étape importante sur la voie du désarmement nucléaire, bien qu'à la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération récemment tenue à Genève, aucune déclaration finale n'ait pu être adoptée à cause du manque de volonté politique de certains Etats dotés d'armes nucléaires, et ce au grand regret de la majorité des Etats membres.

M. Saly Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

En ce qui concerne le désarmement conventionnel, il est réconfortant de constater qu'à la faveur des changements profonds survenus ces derniers mois en Europe, les travaux au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en sont au point où l'on peut affirmer qu'à la prochaine Conférence au sommet qui se tiendra à Paris d'ici trois semaines, les dirigeants des 34 Etats membres seront à même de conclure l'accord final sur la réduction majeure de leurs troupes et de leurs armements, en particulier ceux appartenant à l'OTAN et au Pacte de Varsovie, de l'Atlantique à l'Oural. Cet accord sera d'autant plus significatif qu'il va sceller la fin de quatre décennies de confrontation militaire Est-Ouest et marquer l'établissement d'un nouvel ordre politique sur ce continent. Certains milieux ne manquent pas cependant d'exprimer la crainte que les armements ainsi mis au rebut, qui comprennent des quantités importantes de tanks, véhicules blindés, pièces d'artillerie, hélicoptères, avions de combat et autres armes légères ne soient écoulés par la suite librement dans les pays du tiers monde, à défaut de règlements internationaux sur le transfert des armes, et ne deviennent des instruments de déstabilisation, de tension et de confrontation dans ces pays. La République démocratique populaire lao, qui est un petit pays dépourvu de ressources, partage entièrement cette crainte.

C'est également dans ce même ordre d'idées que ma délégation tient à réitérer son opposition au maintien des bases militaires, comme à l'installation des dépôts d'armes et de munitions et à l'exercice des manoeuvres militaires par certaines puissances en dehors de leur propre territoire. Toutes ces entreprises qui sont de nature à engendrer des conflits entre Etats méritent d'être étudiées sérieusement par la Commission du désarmement et bannies au même titre que les autres formes de la course aux armements.

L'Organisation des Nations Unies, à travers cette Première Commission et la Commission du désarmement, est l'organe suprême le plus approprié pour aborder et résoudre le problème du désarmement général et complet. Mais pour que les travaux dans ce domaine portent leurs fruits, il importe que tous les Etats, grands et petits, adhèrent scrupuleusement au principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, tel qu'il est prévu dans la Charte de notre organisation. C'est sur la base du strict respect de ce principe que mon pays, la République démocratique populaire lao, entend s'associer, à la mesure de ses moyens, aux efforts de la communauté internationale, dans cette énorme entreprise combien difficile et complexe du désarmement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, l'Ambassadeur Nana Sutresna qui, en sa qualité de Président en exercice de la Commission du désarmement, va présenter le rapport de la Commission.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : En ma qualité de Président en exercice de la Commission du désarmement des Nations Unies, j'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission concernant sa session de 1990, qui figure dans le document A/45/42. Comme lors des années précédentes, le rapport comprend quatre chapitres et des annexes, qui sont le résultat de ses délibérations sur divers sujets de désarmement inscrits à l'ordre du jour pendant la session de fond de 1990. Le chapitre IV contient notamment des conclusions et recommandations, qui reflètent dûment l'état des délibérations sur les questions de désarmement auxquelles la Commission est parvenue en mai de cette année.

Comme au cours des années précédentes, la session de 1990 a été organisée conformément au mandat de la Commission du désarmement qui figure dans le paragraphe 118 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ainsi que dans les directives arrêtées lors des trente-septième et quarante-quatrième sessions de l'Assemblée générale, dans les résolutions 37/78 H et 44/119 C, dans lesquelles la Commission était priée de faire porter son attention, lors de chaque session de fond, sur des sujets particuliers et de déployer tous les efforts possibles pour formuler des recommandations concrètes sur ces sujets à la session suivante de l'Assemblée générale. Après des délibérations ardues pendant sa session de fond de 1990, les recommandations concrètes présentées par la Commission à l'Assemblée générale lors de sa quarante-cinquième session ont été adoptées par consensus, comme il est mentionné au paragraphe 28 du rapport. Ces recommandations ont été adoptées, soit par chacun des quatre groupes de travail et un groupe de contact, soit par les groupes de consultation, qui se sont saisis des questions de fond respectives inscrites à l'ordre du jour. Il conviendrait de souligner que, pendant cette session, la Commission a été priée d'examiner sept questions de fond de son ordre du jour. Parmi celles-ci se trouvait une nouvelle question, à savoir les "Informations objectives sur les questions militaires". A ce propos, j'ai la satisfaction de pouvoir déclarer qu'au cours de cette année la Commission a pu conclure ses travaux sur tous les points de fond inscrits à son ordre du jour à

M. Sutresna (Indonésie)

l'exception d'un seul. La Commission a adopté des textes par consensus sur des points relatifs à la question de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, au rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, au désarmement classique et au projet de Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement. Des progrès considérables ont également été faits sur la question relative aux armements et au désarmement navals. Les délibérations et recommandations sur ce sujet ont été entérinées par tous les participants aux consultations.

En proposant une évaluation générale des travaux de la Commission, je considère que le succès obtenu à la session de 1990 l'a été grâce à la coopération, à la souplesse et à l'esprit de compromis dont ont fait preuve tous les Etats membres. La question concernant la course aux armements et le désarmement nucléaire a généralement été considérée comme la plus difficile des questions inscrites à l'ordre du jour. En ce qui concerne ce point, la Commission avait pratiquement à élaborer un miniprogramme complet de désarmement. A ce stade, il n'est pas surprenant que la Commission n'ait pas été en mesure d'adopter un texte par consensus sur le sujet. L'annonce récente d'un accord de principe sur les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis lors de la réunion au sommet de juin de cette année relatives à la réduction des armes stratégiques nucléaires n'a été qu'une partie du problème et ne pouvait apporter un élan considérable au processus de négociation multilatérale sur la question du désarmement nucléaire. D'autres aspects de la question ont été dûment reflétés dans la quatrième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue en août et en septembre de cette année.

Au cours de ces dernières années, de nombreux membres de la Commission ont souligné que la Commission ne devrait pas limiter le nombre des questions inscrites à son ordre du jour, afin de consacrer un maximum de ses efforts à quelques questions dont les chances de succès sont plus grandes que d'autres. L'an dernier, de nombreuses délégations ont fait des propositions particulières dans ce sens. Il était vrai que certains de ces sujets à l'examen avaient été maintenus à l'ordre du jour de la Commission pendant de nombreuses années sans aboutir à aucune conclusion, bien qu'il fût dûment reconnu que l'absence de conditions internationales favorables dans le passé avait contribué à un tel résultat. A cet égard, sous la direction de son très compétent président, l'Ambassadeur Bagbeni Nzengeya du Zaïre, la Commission a été en mesure de formuler une série de "moyens

M. Sutresna (Indonésie)

d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement", dont la liste est donnée dans l'annexe à la résolution 44/119 C. Ce programme de réforme a été officiellement adopté par la Commission au cours de sa session de cette année consacrée aux questions de fond.

En ce qui concerne l'organisation des travaux de la Commission en 1990, nous prenons note avec satisfaction que, malgré certaines difficultés à propos de la création d'un organe subsidiaire relatif au nouveau point de l'ordre du jour, la Commission n'a eu aucun problème de procédure et d'organisation ni à propos de la question d'une répartition équitable des présidents entre les organes subsidiaires ni à propos de la durée de la session. A cet égard, je suis persuadé que certaines des consultations qui ont précédé la session ont été extrêmement utiles et ont grandement contribué au déroulement sans heurt des travaux de la Commission cette année. Des arrangements appropriés en vue des séances ont aussi amélioré l'utilisation des ressources de la Conférence à la session de fond de 1990. Je suis convaincu que des consultations appropriées parmi les délégations, avec l'aide du Département des affaires de désarmement, pourraient faciliter les travaux de la Commission à l'avenir, compte tenu de l'adoption du programme de réformes des "moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement".

Enfin, je ne saurais manquer d'exprimer ma reconnaissance à toutes les délégations pour leur compréhension et la manière sérieuse dont elles ont mené les travaux de la Commission cette année dans le but de s'acquitter de la tâche qui leur avait été confiée par l'Assemblée générale. Un hommage particulier doit être rendu aux membres du Bureau de la Commission, notamment au Rapporteur de la Commission, Mme Liberata Mulamula de la République-Unie de Tanzanie, et aux présidents des divers groupes de travail, du Groupe de contact et des groupes de consultation, à savoir Sergei Martynov de la RSS de Biélorussie, vous-même, Monsieur le Président, l'Ambassadeur Roberto Garcia Moritan d'Argentine, l'Ambassadeur Sergio de Queiroz Duarte du Brésil, l'Ambassadeur Nugroho Wisnumurti de l'Indonésie, l'Ambassadeur Skold Mellbin du Danemark, l'Ambassadeur Emerk Ayo Azikiwe du Nigéria et l'Ambassadeur Peter Hohenfellner d'Autriche, pour leur coopération et leur aide. Au nom de la Commission, je voudrais aussi remercier le Département des affaires de désarmement pour l'aide précieuse qu'il a fournie à la Commission, et notamment le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement,

M. Sutresna (Indonésie)

M. Yasushi Akashi, et le Secrétaire de la Commission du désarmement, M. Lin Kuo-Chung, ainsi que leurs collègues qui ont été les secrétaires des organes subsidiaires de la Commission. Au nom de la Commission, j'exprime ma profonde gratitude aux autres membres du Secrétariat qui ont aidé la Commission dans sa tâche.

Je présente maintenant le rapport annuel de la Commission du désarmement des Nations Unies, tel qu'il apparaît au document A/45/42.

M. JAYA (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous exprimer mes plus chaleureuses félicitations et celles de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis très heureux de vous voir, vous, éminent Ambassadeur d'un pays, le Népal, avec lequel Brunéi Darussalam entretient des relations chaleureuses et amicales, diriger les travaux de cette importante commission. Nous sommes certains que, sous votre direction, ces travaux seront couronnés de succès. Je voudrais également féliciter les autres membres du bureau dont le dévouement contribue au bon déroulement des débats.

Notre réunion de ce jour se tient sous le signe des changements importants qui ont transformé les données mondiales, politiques et économiques. Ces changements ont amorcé un mouvement vers la paix et la réconciliation dans la plupart des régions du monde et ont permis aux relations entre Etats de la communauté des nations d'acquiescer à une nouvelle dimension pacifique.

Comme l'a déclaré mon ministre des affaires étrangères au cours du débat général, ces tendances pacifiques doivent être considérées dans une perspective globale et non pas être limitées à une ou deux régions. Le climat de détente général devrait nous permettre d'aborder efficacement la question de l'accumulation des armements et du règlement pacifique des différends.

Il est essentiel de ne pas considérer le phénomène de l'escalade des armements comme une fatalité car il est trop évident la cause profonde de conflits armés. Tant que l'on ne s'attaquera pas au problème de la réduction des armements, il n'y aura aucune possibilité réelle de paix globale, de cette paix et de cette stabilité que nous recherchons tous.

La situation dans le Golfe est un indice évident de la fragilité du nouvel ordre pacifique global. Le transfert effréné d'armes dans la région durant le conflit entre l'Iran et l'Iraq a donné aux pays de la région la possibilité de déclencher une guerre catastrophique. Il est tragiquement paradoxal de constater que, par le truchement du transfert des armements, nous sommes menacés par des armes de destruction massive que notre industrie de l'armement a elle-même créées.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, nous constatons une évolution dans les relations entre Etats. Nous nous félicitons de la coopération que ont fait preuve les superpuissances dans la recherche d'une solution aux problèmes internationaux complexes. Grâce à cette attitude positive et compte tenu de l'appui de toutes les

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

nations, les Nations Unies, et plus particulièrement notre Commission, sont en mesure de jouer un rôle déterminant dans les débats relatifs au désarmement. Ce rôle de l'Organisation des Nations Unies est, nous le pensons, indispensable si nous voulons que les efforts entrepris par les nations pour réduire les armements, contrôler et garantir efficacement la non-prolifération des armes nucléaires ne se soldent pas par des échecs.

Éviter de tels échecs exige, à notre avis, une participation active de l'Organisation et le respect de sa Charte par tous les Etats Membres ainsi qu'une participation aux entretiens tant bilatéraux que régionaux en matière de désarmement, conjointement aux efforts de l'ONU.

Nous espérons que l'amélioration du climat international donnera un nouvel élan aux efforts constants de tous les pays pour atteindre l'objectif du désarmement. L'élimination des tensions Est-Ouest a fait passer au second plan la question de la supériorité militaire. Nous souhaitons que cela se traduise par une réduction effective des armements. Jusqu'à présent, cette tendance semble se limiter au contexte Est-Ouest. Dans le même temps, l'accumulation d'armements dans le reste du monde, particulièrement dans le tiers monde, se poursuit. A en juger par leurs actes, il semble que nombre de pays du tiers monde soient eux-mêmes engagés dans une course aux armements. Cette situation est inhérente aux problèmes sous-jacents qui caractérisent le climat politique des nations du tiers monde. Elle est aggravée par les contradictions qui existent entre, d'une part, la nécessité de trouver des solutions au problème du sous-développement dans les pays du tiers monde et, d'autre part, la nécessité pour ces pays d'obtenir toujours plus d'armements.*

Cette évidence se traduit par la prolifération permanente et l'intensification de la course aux armements, dues en grande partie aux doutes de certains pays quant aux intentions et au respect du droit international d'autres Etats. D'où l'accumulation constante des armes existantes - classiques et nucléaires - et la mise au point de nouveaux types d'armes.

Chaque Etat a droit à une sécurité incontestable. Nous espérons qu'étant donné le climat de détente internationale actuel, des mesures propres à instaurer

* M. Martynov (République socialiste soviétique de Biélorussie),
Vice-Président, assume la présidence.

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

la confiance pourront désormais être activement étudiées. Ainsi, nous nous félicitons de la tenue d'une conférence régionale, à Katmandou, au début de cette année, destinée à examiner les mesures propres à instaurer la confiance. Elle constitue, selon nous, une étape importante en vue de l'instauration de relations plus solides, dénuées de suspicion et de méfiance. Il ne faut pas laisser passer l'occasion offerte aujourd'hui de créer un nouvel ordre mondial, non assujéti à la taille ou aux possibilités d'armement des pays.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont ouvert la voie. La signature du Traité relatif à l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée (FNI) en 1988 a constitué un jalon important vers la limitation des armements. Nous espérons que les entretiens sur la réduction des armes stratégiques (START) obtiendront le même succès. Lorsqu'ils se sont rencontrés en juin dernier, les dirigeants soviétique et américain ont réaffirmé leur détermination de parachever le traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives et de l'ouvrir à la signature pour la fin de cette année. Nous espérons que ce traité répondra aux objectifs qui lui sont assignés - réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire et renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous pensons également que si nous voulons fermement mettre un terme à la course aux armements et contrôler la mise au point qualitative des armes de destruction massive, nous devons sérieusement nous atteler à la question d'un traité d'interdiction complète des essais. Nous regrettons que la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas dégagé un consensus sur le lien existant entre les essais nucléaires et le régime de non-prolifération. Nous avons espéré qu'étant donné l'inquiétude croissante inhérente à la prolifération d'armes nucléaires, la communauté internationale et notamment les pays dotés d'une puissance nucléaire auraient été également favorables à l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais. Il est logique d'interdire les essais d'armes nucléaires si l'on ne veut pas que ces armes soient constamment perfectionnées. Nous demandons instamment qu'au cours de la session 1991, le Comité ad hoc soit réactivé afin de poursuivre les négociations en vue d'une interdiction complète des essais.

Nous constatons également avec inquiétude que, malgré la Convention de Genève de 1925, l'utilisation et la menace d'utilisation des armes chimiques continuent de prévaloir lors de conflits régionaux. Tous les efforts nécessaires doivent

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

continuer pour renforcer la convention existante sur les armes chimiques. A cet égard, nous nous félicitons de l'accord intervenu lors du sommet du mois de juin entre les Etats-Unis et l'URSS qui ont convenu de détruire leurs stocks d'armes chimiques. Nous espérons que tous les pays possédant de telles armes prendront des mesures identiques.

Comme l'a déclaré mon ministre des affaires étrangères à l'Assemblée générale, les hostilités qui entraînent une escalade de la course aux armements ne pourront être réglées de façon satisfaisante que si les causes profondes du conflit sont également examinées. Que ces causes soient politiques ou liées à des problèmes sociaux ou d'environnement, comme c'est le cas pour de nombreux pays, elles engendrent des hostilités et préparent le terrain aux conflits armés.

C'est pourquoi tout en recherchant les moyens de réduire l'armement, il faut, simultanément, entreprendre des efforts pour éliminer les menaces fondamentales à la paix. C'est la seule façon d'atteindre les nobles objectifs consacrés dans le préambule de notre Charte.

M. MUJICA CANTELAR (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous voir présider les travaux de notre commission. Nous considérons que c'est là non seulement un hommage mérité à vos qualités de diplomate chevronné mais la confirmation que, dans notre organisation, comme en matière de désarmement, tous les pays peuvent apporter leur contribution et que tous doivent être traités sur un pied d'égalité quelle que soit leur dimension ou leur puissance économique et militaire.

Nous saluons également les autres membres du Bureau et les assurons de notre entière collaboration dans l'accomplissement de leurs fonctions. Nous sommes convaincus qu'ils ne ménageront aucun effort pour assurer le succès de nos travaux.

Nul n'ignore que le climat politique dans lequel se déroule nos travaux a évolué, surtout par rapport aux sessions précédentes. La tendance à résoudre les conflits régionaux par des voies pacifiques, qui semble s'imposer; les changements profonds intervenus dans les pays d'Europe de l'Est; l'amélioration constante des relations entre l'URSS et les Etats-Unis qui s'orientent vers une compréhension et une coopération accrues et, en conséquence, l'amélioration du climat de détente sur le continent européen, sont autant de signes d'une ère nouvelle.

Cette situation influencera certainement nos travaux. Certains, y compris notre commission, considèrent que la guerre froide est terminée. Tout en respectant cette opinion, nous estimons que même si l'on a commencé à prendre des mesures qui, espérons-nous, permettront de mettre un terme à cette période sombre, nous devons dire franchement et humblement qu'il est encore trop tôt pour se réjouir de sa disparition. Qu'il suffise de rappeler que parmi les actes qui ont marqué l'aube de cette période d'après-guerre, qu'Hiroshima et Nagasaki ont été bombardées avec un type d'arme d'extermination massive, qui a inauguré l'ère nucléaire. Aujourd'hui, plus de 45 ans après des combats incessants, nous ne sommes pas encore parvenus à éliminer le danger d'une guerre nucléaire et nous disposons d'armes beaucoup plus développées et techniquement plus perfectionnées que celles qui ont été larguées sur les villes japonaises.

De plus, si la guerre froide a été essentiellement marquée par un affrontement militaire et idéologique entre l'Est et l'Ouest, et si elle s'est tout d'abord déroulée principalement sur le continent européen - où l'Union soviétique émergeait

M. Mujica Cantelar (Cuba)

du chaos après avoir payé très cher sa lutte contre le fascisme -, la portée de cet affrontement a dépassé le continent européen pour s'infiltrer dans les mécanismes politiques destructeurs mis en place dans d'autres régions et sous des latitudes très diverses, comme en Asie, où, par exemple, se perpétue la division artificielle de la péninsule Coréenne, en Amérique latine et dans les Caraïbes, où Cuba fait toujours l'objet, après environ 30 ans, d'une politique de guerre froide aveugle et sans discrimination de la part de la puissance même qui a donné au monde ce monstre funeste qui continue de nuire à tous nos peuples.

Il ne suffit donc pas que les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis s'améliorent et que les relations entre les pays européens deviennent plus harmonieuses et moins tendues, bien que nous nous en félicitons. Un changement plus radical encore s'impose dans les mentalités, les façons d'aborder les problèmes et dans les actes de la vie internationale.

Existe-t-il une différence quelconque entre les efforts de déstabilisation, l'intervention dans les affaires intérieures des autres Etats - y compris le recours à des émissions de radio subversives et illégales contre les pays en développement - les violations de souveraineté, les actes d'agression et les tentatives d'utiliser la faim comme une arme et d'appauvrir les peuples. Ces mesures, qui ont d'ailleurs été prises dans le passé contre certains pays d'Europe et qui le sont actuellement contre de nombreux pays du tiers monde en Asie, en Afrique et en Amérique latine, qui demandent simplement un traitement juste et le respect de leurs aspirations à vivre en paix pour oeuvrer à leur développement économique et à leur bien-être social?

La guerre froide est peut-être terminée, mais il n'en demeure pas moins que l'on consacre des milliards de dollars à la mise au point de nouveaux armements meurtriers et plus perfectionnés alors que l'on constate, aussi immoral que cela soit qu'en cette fin du XXe siècle, des dizaines de millions de personnes, surtout des enfants, meurent de faim ou à la suite d'épidémies et de maladies pour lesquelles la science a mis au point des traitements efficaces et peu coûteux?

N'est-ce pas aussi la guerre froide quand ceux qui possèdent les ressources financières et scientifiques nécessaires à cette fin ne les utilisent pas pour sauver ces vies?

M. Mujica Cantelar (Cuba)

N'est-ce pas la guerre froide, quand les économies des peuples du tiers monde sont saignées à blanc et que des milliers de leurs citoyens sont condamnés à vivre dans la misère quand, chaque jour on les étouffe davantage en leur réclamant le remboursement de la dette extérieure qui se chiffre en milliards et dont ils ne sont pas responsables?

N'est-ce pas non plus la guerre froide quand des accords sur le désarmement sont conclus entre les puissances nucléaires mais que des mesures d'intimidation se poursuivent et que des manoeuvres militaires sont menées sur une grande échelle à proximité de pays indépendants et souverains, dans le dessein de faire étalage d'une supériorité militaire pour menacer et intimider la population?

Malheureusement nous ne pouvons pas souscrire à l'hypothèse selon laquelle l'étape historique de la guerre froide, avec toutes les incidences néfastes qu'elle comporte pour l'humanité, est désormais terminée.

Tout en nous félicitant des changements positifs intervenus sur la scène internationale, nous estimons que se hâter de proclamer l'ère de l'après-guerre froide revient à sous-estimer la réalité et à demeurer sourd aux voix de nombreuses populations, dans diverses régions, qui réclament également que cessent les guerres froides en tous genres qui affectent leurs possibilités de parvenir à la paix juste et digne à laquelle ils aspirent.

Comme on l'admet généralement, les armes nucléaires constituent le plus grand danger pour l'humanité. Si la prévention d'une guerre nucléaire constitue une tâche hautement prioritaire, l'élimination définitive de ces armes est la meilleure garantie contre leur recours et pour la protection de l'espèce humaine.

L'Accord bilatéral conclu entre l'URSS et les Etats-Unis sur l'élimination des missiles de moyenne et de plus courte portée qui est en cours d'application, conduira, dans très peu de temps, à la possibilité d'éliminer un type d'armes nucléaires, même si cela ne représente qu'une légère diminution des capacités d'anéantissement existantes.

L'Accord récemment signé et ratifié à la Réunion au sommet des dirigeants de l'URSS et des Etats-Unis concernant leur intention de signer, au début de l'année prochaine, un accord sur l'élimination d'une partie de leurs arsenaux stratégiques, représente, sans aucun doute, un autre jalon important sur la voie de la réduction des armes nucléaires.

M. Mujica Cantelar (Cuba)

Notre délégation se félicite de tout ce qui a été réalisé à ce jour, et elle est certaine que de nouveaux accords seront conclus à l'avenir dans le domaine des armes stratégiques et autres types d'armes nucléaires. Cependant, bien que la menace d'un holocauste nucléaire se soit éloignée quelque peu et que le nombre d'armes nucléaires ait été réduit, l'humanité continue d'être l'otage d'un éventuel recours à de telles armes. C'est pourquoi nous maintenons nos appels en faveur de l'interdiction et de l'élimination totale de ces armes.

Dans le rapport du Secrétaire général sur l'étude approfondie relative aux armes nucléaires, qui a été réalisée par un groupe d'experts, sous la présidence de l'Ambassadrice Theorin, dont nous saluons le travail, il apparaît clairement qu'en 1990, environ 50 000 ogives nucléaires sont déployées sur notre planète et que la puissance explosive totale des arsenaux nucléaires existants continue d'être de l'ordre de 13 000 millions de tonnes de TNT, soit un million de fois la force explosive de la bombe atomique d'Hiroshima.

M. Mujica Cantelar (Cuba)

Il semblerait que les experts n'aient pas réussi à se mettre d'accord sur une question qui semble avoir été traitée plutôt brièvement, mais que nous considérons néanmoins comme très importante. Je veux parler du perfectionnement constant des armes nucléaires et de leur modernisation à travers un progrès scientifique et technologique continu. Cette évolution est attribuable aux puissances nucléaires, notamment aux deux plus grandes, et contribue en permanence à la perpétuation de la course aux armements nucléaires et à la prolifération dite verticale des armes nucléaires.

Nous ne pouvons pas méconnaître à cet égard les appels persistants de la communauté internationale, y compris notre propre Organisation, en faveur de la cessation complète et définitive des essais d'armes nucléaires. Il est réellement étonnant, qu'aujourd'hui encore, après l'échec de la récente quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, certaines délégations prennent la liberté de défier la communauté internationale et tentent, au sein même de notre commission, de nous convaincre que les essais d'armes nucléaires doivent être poursuivis afin que soit maintenu leur crédibilité et leur pouvoir de dissuasion nucléaire.

La délégation de Cuba, convaincue de la justesse de la position du groupe des délégations qui, conduit par le Mexique, a pris l'initiative de convoquer une conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle, soutient pleinement cette demande et espère que cette conférence, qui est prévue pour le début de l'année prochaine, sera un nouveau jalon dans les efforts visant à obtenir l'interdiction totale des essais nucléaires et l'élimination des armes nucléaires.

De même, nous sommes en faveur du renforcement des activités de la Conférence du désarmement, en évitant que se renouvelle une situation où, après plusieurs années d'inactivité, il n'a été possible de réactiver le Comité spécial sur la cessation des essais nucléaires que dans la dernière étape des travaux de la présente année, et ce, avec un mandat très limité et tout juste la possibilité de recommander son rétablissement pour le début de la prochaine session de la Conférence, en janvier prochain.

La lutte contre la drogue, la délinquance et la dégradation de l'environnement est un problème qui a surgi récemment en tant que problème transnational ayant des répercussions mondiales. Sans nier l'importance intrinsèque de ces problèmes ni la nécessité de leur trouver une solution, certains proposent de leur attribuer une

M. Mujica Cantelar (Cuba)

priorité telle qu'ils figureraient parmi ceux dont doit s'occuper le Conseil de Sécurité, ce qui élargirait ainsi le domaine de compétence de cet organe des Nations Unies.

Une fois de plus, nous devons nous demander si une interdiction totale et complète des essais n'intéresse pas tous les pays. Ne s'agit-il pas d'une question de caractère transnational et d'impact mondial dont nous traitons depuis de nombreuses années? Elle comporte des conséquences pour la survie de l'humanité pour autant qu'elle est inséparable de la question des armes nucléaires, et ne faudrait-il pas, de ce fait, l'envisager et la traiter comme une question plus urgente que tous les autres sujets dont nous sommes saisis ?

Une autre question qui appelle notre attention dans le cadre de notre vaste ordre du jour est celle des armes chimiques. En dépit des appels répétés lancés par l'Assemblée générale pour la conclusion aussi rapide que possible d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques et en dépit des efforts déployés, il n'a pas été possible de conclure les travaux à cette fin. Un certain nombre de questions demeurent non résolues, et elles exigent davantage de volonté politique que de compétence technique.

Notre délégation, qui appelle à la conclusion dès que possible d'une convention interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'emploi d'armes chimiques, ainsi que la destruction de ces types d'arme et de leurs installations de production, continuera d'agir activement en vue d'une convention universelle et non discriminatoire établissant des droits égaux pour toutes les parties et n'empêchant pas le développement de l'industrie chimique ou de la coopération pour les utilisations pacifiques de cette branche.

Dans sa déclaration de juillet dernier, le Groupe des pays non alignés et neutres de la Conférence du désarmement, tout en notant l'accord bilatéral conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la destruction et la production d'armes chimiques, a déploré le fait que les révisions proposées par ces deux pays au projet de convention multilatéral auront des effets négatifs, notamment parce qu'elles diffèrent une décision sur l'élimination totale des armes chimiques et y imposent certaines conditions, accordent des droits aux Etats sur la base de la possession d'armes chimiques et créent une situation d'incertitude juridique quant à la portée et à l'application de la convention multilatérale. Le Groupe a également souligné que, selon lui, le but final devrait être une convention non discriminatoire et bénéficiant d'une adhésion universelle.

M. Mujica Cantelar (Cuba)

La délégation de Cuba, ainsi que l'indique aussi dans la déclaration du Groupe des Vingt et un, est d'avis que la destruction totale de toutes les armes chimiques et de leurs installations de production devrait être inconditionnelle et décidée dès la conclusion de la convention, comme le prévoit le projet de convention actuel. Nous réitérons également notre position selon laquelle le moyen le plus efficace d'empêcher la dissémination de telles armes réside uniquement dans leur interdiction totale et complète. Nous devons donc marquer notre désaccord avec l'approche visant à l'adoption de mesures partielles dans le cadre du régime dit de non-prolifération des armes chimiques.

J'en viens maintenant à une autre question d'actualité, celle du désarmement classique. Après des années d'efforts, la dernière session de la Commission du désarmement a réussi à achever l'étude de cette question, en adoptant par consensus un document énonçant les principes à respecter pour l'adoption de mesures dans ce domaine. Notre délégation se félicite du résultat des travaux, même si nous aurions préféré un traitement plus approfondi de la question du perfectionnement qualitatif et des applications des techniques les plus modernes aux armes classiques.

Pour la délégation cubaine, le désarmement classique est un élément important du désarmement complet et général, dans lequel nous ne pouvons négliger les progrès actuellement enregistrés dans le désarmement nucléaire, qui constitue la plus haute priorité. Reconnaisant, là aussi, la responsabilité particulière des puissances nucléaires et des Etats dotés des arsenaux militaires les plus importants, ainsi que la nécessité de répondre aux besoins en matière de défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale sans diminution de la sécurité, ma délégation estime qu'il faut mettre un terme aux actes d'agression, d'ingérence et d'intervention dans les affaires intérieures des Etats, afin de créer un climat propice à la participation de tous les Etats à ce processus.

On a beaucoup insisté - et certaines délégations ont même vu là une question prioritaire - sur l'opportunité et la nécessité d'adopter des mesures de désarmement classique à l'échelon régional. Des études antérieures de l'Organisation des Nations Unies elle-même comprennent sans doute les éléments d'une analyse sérieuse de la question, mais l'expérience européenne offre indéniablement une vision plus objectives de telles mesures, en particulier à un

M. Mujica Cantelar (Cuba)

moment où, à quelques jours de notre débat, sera signé à Paris, dans le cadre de la réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ³ (CSCE), le premier accord sur le désarmement classique en Europe. Nous nous félicitons de cet événement, qui aura, n'en doutons pas, des répercussions positives pour la paix et la sécurité internationales.

M. Mujica Cantelar (Cuba)

Comme cela a été reconnu, il y a un élément qui revêt une extrême importance, à savoir la nécessité de prendre dûment en considération les particularités de la région, de tenir compte des critères de tous les Etats intéressés et d'assurer leur participation à ce processus.

En Europe, les récents événements ont favorisé l'établissement des conditions nécessaires à la négociation des mesures de désarmement qui seront arrêtées prochainement, compte tenu des caractéristiques de ce continent où ont commencé et se sont déroulés en grande partie les deux guerres mondiales, lesquelles ont suscité des attitudes et des craintes qui ont amené la création des deux principales alliances militaires, qui se sont dotées des arsenaux les plus vastes et les plus perfectionnés qui existent dans quelque région de la planète.

Tout en nous félicitant des négociations engagées en Europe et des mesures qui y seront adoptées, nous estimons indiscutable que chaque région et chaque continent possèdent des particularités et des caractéristiques qui leur sont propres. Dans d'autres régions ou dans d'autres continents, il faudra tenir compte, en vue de la réalisation des objectifs de paix, d'éléments tels que les menaces non militaires à la sécurité, ou peut-être analyser l'histoire des interventions politiques, des agressions militaires ou d'autres types d'interventions qui sont menées par les puissances qui se livrent à des activités dans un cadre régional, alors qu'elles se trouvent géographiquement en dehors de ce cadre. En conséquence, il faut également demander à ces puissances de prendre des engagements en matière de désarmement classique qui éliminent la possibilité de mener des agressions contre d'autres pays ou de menacer de quelque manière leur sécurité, leur intégrité territoriale, leur souveraineté et leur indépendance, et leur demander de réduire le niveau de leurs armements classiques de manière qu'il corresponde seulement aux besoins légitimes de leur défense.

Je ne voudrais pas terminer ma déclaration sans évoquer brièvement la question de la rationalisation des travaux de la Première Commission. Depuis quelque temps déjà, la Première Commission cherche réellement et de façon pratique à rationaliser ses travaux et à en améliorer la conduite. Nous ne sommes pas contre l'amélioration de nos travaux, étant sûrs qu'elle résultera de l'action et des efforts de tous les membres, mais nous ne voulons pas que les objectifs et les priorités fondamentaux de nos travaux soient sacrifiés. Il y a sans doute des cas où il sera possible de regrouper ou même de raccourcir les textes, mais nous ne

M. Mujica Cantelar (Cuba)

devrons pas nous décourager ni nous blâmer si, devant des positions divergentes, nous ne réussissons pas à obtenir un texte commun ou s'il faut recourir à un vote au lieu de l'adopter par consensus.

M. BULL (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit d'abord permis, au nom de la délégation libérienne, d'adresser à M. Rana, du Népal, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la Première Commission. Vu la richesse de son expérience, nous sommes sûrs qu'il saura diriger de façon compétente et mener à bien les travaux de notre commission. Nous félicitons également les autres membres du bureau.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, l'environnement politique international a continué de connaître des changements importants. La guerre froide a pris fin et l'affrontement idéologique entre l'Est et l'Ouest a été remplacé par une nouvelle ère de paix et de coopération. Le rapprochement croissant entre les Etats-Unis et l'Union soviétique leur a permis de réaliser certains progrès sur des accords importants dans divers domaines du désarmement.

Cette évolution a eu des incidences particulièrement importantes sur l'Europe, continent où se trouve la plus grande concentration d'armements. Il en découle que de nouvelles initiatives sont prises à l'heure actuelle pour conclure un traité sur les forces classiques en Europe et que les négociations dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) connaissent des progrès réels.

Cette évolution positive n'a cependant pas assuré une paix durable, car certains problèmes qui semblent insolubles dans d'autres régions continuent de menacer gravement la paix et la sécurité internationales. Les conflits non résolus au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique centrale et en Afrique renforcent la nécessité d'un rôle accru des Nations Unies dans la recherche d'une solution permanente à ces problèmes.

La déplorable guerre civile dans mon pays, le Libéria, qui fait rage depuis 10 mois a entraîné des pertes massives de vies humaines et la destruction de biens. Pour diverses raisons, y compris la nature interne du conflit telle qu'elle est perçue, cette tragédie humaine n'a pas reçu jusqu'à présent l'attention qu'elle mérite de la part de la communauté internationale.

En cette époque d'après-guerre froide, il est probable qu'il y aura une prolifération de ces conflits et que les Nations Unies seront appelées à jouer un rôle plus décisif pour les résoudre, surtout les conflits civils qui provoquent de

M. Bull (Libéria)

graves effusions de sang. Si l'Organisation des Nations Unies tient à respecter ses obligations en vertu de la Charte, elle ne saurait se permettre d'adopter un système stratifié de solution des conflits.

Depuis la première session de l'Assemblée générale, en 1946, il est reconnu que le désarmement général et complet comprend les armes nucléaires et non nucléaires, en raison surtout de leurs effets déstabilisateurs au niveau régional lorsque les arsenaux sont renforcés et que de nouvelles armes sont introduites.

Selon des estimations, il y a eu au cours des 45 dernières années plus de 200 guerres classiques ou limitées qui auraient causé plus de 20 millions de morts et la destruction de biens d'une valeur qui se chiffre en milliards de dollars. On pourrait même dire que ces guerres continuent de créer une menace immédiate à la paix et la sécurité internationales, étant donné qu'aucune guerre nucléaire n'a eu lieu depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Au lieu de cela, des guerres limitées éclatent de plus en plus, notamment dans les régions du monde en développement. Ces guerres ont laissé dans leur sillage un cycle de violence, de mort et d'un sous-développement généralisé. Ma délégation se félicite donc de l'étude sur les transferts d'armes qui a été entreprise sous l'égide des Nations Unies. Cependant, il faut aussi examiner la question de la production et de la vente d'armes. La collecte de ces données permettra d'assurer la transparence et contribuera aux efforts de désarmement.

D'importance égale, de l'avis de ma délégation, est le besoin concomitant d'encourager les producteurs d'armes classiques à identifier les articles non létaux de leur production. Mais cela exige que les gouvernements des pays producteurs d'armes prévoient les encouragements et l'assistance qui les inciteront à la reconversion. En dernière analyse, la volonté politique de ces pays producteurs d'armes sera nécessaire pour obtenir une réduction de la production d'armes.

La restriction des transferts d'armes aux parties en conflit ou aux régions de tension pourrait faciliter le processus des initiatives régionales et d'autres mesures propres à accroître la confiance qui sont si essentielles à la solution pacifique des conflits. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la guerre civile au Libéria, où plusieurs milliers de personnes ont péri à la suite de l'emploi d'armements classiques importés d'outre-mer ou fournis par des pays de la région.

M. Bull (Libéria)

A ce propos, la délégation du Libéria désire s'associer aux autres délégations qui ont préconisé que, outre l'approche multilatérale, les manières régionales d'envisager le désarmement devraient aussi être renforcées. Il faut également que des mesures urgentes soient arrêtées pour restreindre les transferts internationaux d'armes. Nous partageons le point de vue exprimé par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Edouard Chevardnadze, dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, selon lequel il serait possible de limiter les ventes internationales et les transferts d'armes classiques en faisant pleinement usage de l'autorité des Nations Unies.

Selon ma délégation, les armes chimiques, comme les armes classiques, font aussi peser une menace immédiate sur la paix et la sécurité globales en raison de la propension de certains pays de recourir à ces armes. Ma délégation voudrait s'associer à l'appel lancé pour que tous les Etats participant aux négociations en vue de la conclusion d'une convention sur l'interdiction totale des armes chimiques fassent abstraction de leurs divergences et agissent pour le bien commun de l'humanité. Si toutes les nations et tous les peuples avaient davantage conscience de leur destin commun, il y aurait un plus grand désir d'agir pour ce bien commun.

C'est par la mise en oeuvre du traité d'interdiction globale des essais que nous avons le plus d'espoir d'aboutir au désarmement nucléaire. Nous regrettons profondément que certaines puissances dotées d'armes nucléaires continuent de soutenir en apparence les appels en faveur de la conclusion de ce traité, alors qu'elles continuent de procéder à des essais nucléaires pour satisfaire ce qu'elles estiment être de leur intérêt national. Dans notre monde interdépendant, il devrait être clair qu'une telle attitude encourage la prolifération nucléaire et met encore plus en danger la paix et la sécurité internationales. Il faut espérer que la Conférence d'amendement prévue pour janvier 1991 aboutira à la conclusion d'un traité d'interdiction globale des essais, si vital aux efforts visant au désarmement nucléaire.

La communauté internationale est devenue de plus en plus consciente du fait que le déséquilibre de l'économie globale, la dégradation de l'environnement et des maux d'ordre social et autres font également peser des menaces sur la paix et la sécurité internationales. Un plan d'action effectif comprenant des stratégies aux niveaux national, régional et global doit être mis en oeuvre si l'on veut s'attaquer à ces problèmes.

M. Bull (Libéria)

La détente actuelle de la tension entre les superpuissances a renforcé l'atmosphère de paix et de coopération et devrait mener à une réduction globale des armements et des forces armées. Comme on l'a mentionné lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1988, les ressources libérées lors du désarmement pourraient être utilisées aux fins de programmes de développement, pour améliorer l'environnement et corriger certains maux d'ordre social et autres, surtout dans le monde en développement. Ce prétendu "dividende paix" pourrait avoir un effet considérable sur les tendances de développement au cours des années 1990 et au-delà et pourrait également améliorer la qualité de vie dans les pays en développement et ailleurs.

La création de zones d'armes nucléaires et de zones de paix pourrait apporter une contribution importante au désarmement. Depuis 1964, les Etats africains demandent la dénucléarisation de l'Afrique. Toutefois, cet objectif a été étouffé du fait de la mise au point continue par l'Afrique du Sud de sa capacité nucléaire et de l'extension de ses arsenaux militaires dans le but d'essayer de préserver sa politique odieuse de l'apartheid. Nous tenons à lancer encore une fois un appel à tous les pays, et surtout aux grandes puissances militaires et à tous ceux qui fournissent des technologies nucléaires, pour qu'ils mettent un terme à leur collaboration avec l'Afrique du Sud dans les domaines militaire et nucléaire.

Ma délégation a pris note avec beaucoup d'intérêt des rapports et recommandations de la Commission du désarmement des Nations Unies en ce qui concerne la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud. Il faut espérer que l'engagement du Gouvernement sud-africain d'instituer des réformes fondamentales dans ce pays en vue d'aboutir à une société démocratique et non raciale ne se limitera pas à des paroles, mais se traduira aussi dans les faits. C'est pourquoi nous nous associons à d'autres délégations pour demander instamment à ce régime d'accéder aux instruments internationaux relatifs à la non-prolifération et aux essais d'armes nucléaires, ce qui faciliterait la dénucléarisation du continent africain et indiquerait que l'Afrique du Sud est prête à s'identifier à l'une des aspirations légitimes de l'Afrique.

Tout en prenant note que la course aux armements au sol décline, nous sommes toujours préoccupés de la militarisation croissante de l'espace extra-atmosphérique et de la concurrence visant à obtenir les avantages militaires qu'elle entraîne entre les nations technologiquement avancées. L'espace extra-atmosphérique est le

M. Bull (Libéria)

patrimoine commun de l'humanité tout entière; c'est pourquoi l'innovation dans les méthodes d'exploration de cette dernière frontière devrait être axée sur des objectifs pacifiques. Dans le domaine du désarmement, les connaissances scientifiques serviraient davantage l'humanité en assurant la vérification et le respect des accords conclus sur les réductions d'armements. La délégation du Libéria estime donc que les travaux de la Conférence du désarmement à ce sujet doivent bénéficier de la pleine coopération et des encouragements des pays qui ont fait d'énormes progrès dans l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique, car c'est grâce à leur appui que les avantages de l'espace extra-atmosphérique pourront profiter à l'humanité.

La délégation du Libéria attache la plus grande importance au renforcement du rôle central des Nations Unies dans le domaine du désarmement. En tant que pays en développement dépourvu de toute ambition militaire au-delà de ses frontières, le Libéria a compté sur les Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales et pour garantir que la sécurité d'un pays ne soit pas assurée aux dépens d'autres pays. Voilà pourquoi mon pays a continué de compter sur l'aide de cet organe mondial pour mettre fin à la crise au Libéria, qui a de vastes incidences pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Nous sommes fermement convaincus qu'un processus positif de renforcement de la confiance, de dialogue et de transparence dans le domaine de la sécurité peut contribuer non seulement à résoudre le conflit en présence duquel nous sommes actuellement mais aussi à poser la base solide d'un arrangement viable à long terme pour assurer la stabilité des relations pacifiques entre Etats dans notre région.

Enfin, la délégation du Libéria tient à ce que soient consignées sa gratitude et sa satisfaction à l'égard des activités remarquables du Département des affaires de désarmement sous la conduite compétente de M. Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Nous espérons que nos excellents rapports de travail se poursuivront.

L'injonction biblique, au chapitre 2, verset 4 du Livre d'Isaïe, dit .

"Il jugera les nations, il persuadera des peuples multiples.

Ils forgeront leurs épées en socs, leurs lances en serpes.

Une nation contre une nation ne portera plus l'épée,

et ils n'apprendront plus la guerre."

M. Bull (Libéria)

Ces paroles ont été le fondement même des Nations Unies et le noble objectif sur lequel elles ont fondé leurs espoirs : l'élaboration d'un ordre pacifique mondial dans le cadre duquel toutes les nations oeuvreraient ensemble pour le bien commun, à l'abri de la crainte de la guerre, parce que, non seulement elles auraient renoncé à la guerre, mais elles auraient aussi converti leurs armes à des fins pacifiques. Cet objectif peut paraître idéaliste, mais la vérité est dans la parole divine. Ma délégation est persuadée que nous sommes obligés d'oeuvrer dans ce but, non seulement pour nous-mêmes mais aussi pour les générations à venir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer dans l'exercice de leur droit de réponse. Auparavant, je rappellerai que la Commission suivra la procédure arrêtée à sa précédente séance.

M. JERANDI (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Dans l'exercice de mon droit de réponse, je voudrais répliquer aux assertions du représentant d'Israël suite à la déclaration de ma délégation, le 24 octobre. Selon ces assertions, traiter de la question palestinienne ou de la politique d'agression et d'expansion poursuivie par Israël constitue une perte de temps pour la Commission et une entorse à l'ordre du jour étant donné que le Conseil de sécurité est saisi de ces problèmes.

Est-il besoin de rappeler que la Première Commission traite elle aussi des questions relatives à la sécurité et au désarmement? Qui peut, en toute impartialité, contester le fait que la politique colonialiste et arbitrairement intransigeante d'Israël ainsi que ses objectifs et ses pratiques d'agression et d'expansion dans la région arabe représentent une menace pour le Moyen-Orient? Une menace qui, en réalité, va au-delà des frontières de cette région étant donné que des pays éloignés tels que la Tunisie ne sont pas à l'abri des agressions répétées d'Israël.

A la vérité, dans sa déclaration, la délégation tunisienne n'a soulevé que des points qui relèvent des travaux et de la compétence de la Commission, c'est-à-dire la sécurité dans le monde. En outre, la politique menée par Israël continue d'être une des causes de la course aux armements dans la région sur une échelle jamais encore connue par aucune autre région du monde. La production et le stockage des armes nucléaires par Israël peuvent-ils rester hors du champ des travaux de la Commission concernant le désarmement, notamment lorsqu'Israël persiste dans son refus d'accéder au Traité sur la non-prolifération et de placer ses installations nucléaires sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)? La réponse est, sans conteste, non. Israël a catégoriquement et constamment refusé de se conformer à toutes les lois ou conventions qui régissent la communauté internationale. Quant à l'assertion du représentant d'Israël selon laquelle la situation dans les territoires arabes occupés et à Jérusalem sont des sujets soumis à l'examen du Conseil de sécurité, nous savons tous que l'attitude d'Israël a toujours consisté à refuser de se conformer à toutes les résolutions du

M. Jerandi (Tunisie)

Conseil. C'est le seul Etat Membre des Nations Unies qui a ouvertement manifesté son rejet de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, comme il vient encore de le faire en ce qui concerne la récente résolution 672 (1990) du Conseil de sécurité, violant ainsi l'Article 25 de la Charte.

Cela suffit à démontrer que ma délégation ne s'est pas écartée de l'ordre du jour de la Commission et qu'elle ne lui a pas fait perdre son temps. La réponse du représentant d'Israël est à mettre au compte des entraves que son pays continue de mettre sur la voie des Nations Unies pour empêcher l'Organisation de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du peuple palestinien et du maintien de la paix, de la justice et de la sécurité au Moyen-Orient.

M. ZIPPORI (Israël) (interprétation de l'anglais) : J'ai été pris de court. Je croyais que, selon le règlement de notre commission, les déclarations au titre du droit de réponse devaient être faites à l'issue de la séance au cours de laquelle avait été prononcée la déclaration entraînant le droit de réponse, ou tout au plus tard à la séance suivante. Le représentant tunisien a laissé passer quatre jours avant d'exercer son droit de réponse à mon intervention.

La seule chose que je voudrais dire maintenant est qu'une fois de plus la réponse du représentant tunisien a fait perdre 10 minutes à la Commission sur un sujet dont elle n'a pas à traiter.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Tunisie qui souhaite faire une déclaration au titre de son second droit de réponse.

M. JERANDI (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Je voulais simplement m'assurer que le représentant d'Israël avait bien compris ce que je viens de dire. Ni lui, à titre individuel, ni son pays ne doivent faire perdre le temps de la Commission alors même que la communauté internationale essaie de trouver des solutions aux problèmes persistants de notre région soumise à la violence et à l'instabilité.

La séance est levée à 16 h 55.